

DANS LE CANTAL

RURALITÉ Mobilisé depuis plus de deux ans pour pérenniser et rénover le dispositif des zones de revitalisation rurale, Bernard Delcros a remis à Jean Castex un projet de réforme.

Une réforme pour sauver et bonifier les ZRR

Depuis deux ans, Bernard Delcros en a fait une mission prioritaire de son mandat sénatorial : sauver le soldat ZRR, alias le dispositif des Zones de revitalisation rurale, que plusieurs rapports parlementaires et d'inspecteurs généraux semblaient avoir déjà condamné. Une mission de longue haleine en bonne voie d'aboutir, fait savoir le sénateur cantalien. Auteur et rapporteur d'un premier rapport, adopté à l'unanimité par la Commission des finances et celle à l'Aménagement du territoire du Sénat, Bernard Delcros a, dans un premier temps, obtenu que le dispositif soit prorogé une première fois jusqu'en 2021, puis - au terme d'un travail de concertation auprès des ministères concernés - jusqu'en fin 2023. Autre bataille gagnée : le maintien des 14 communes de la Caba vouées à sortir du dispositif, jusqu'à la réforme des ZRR.

Revoir le zonage

Pour assurer un avenir à ces mesures pourtant essentielles à l'attractivité économique, sociétale... de nombre de communes rurales, pas question pour autant de rester dans le statu quo, les critères introduits en 2015 conduisant à des situations iniques. Comment expliquer par exemple qu'Arles, plus de 50 000 habitants avec un solde naturel positif, une



Bernard Delcros et ses collègues parlementaires reçus par Jean Castex.

dynamique touristique (115 hôtels) synonyme de recettes conséquentes, soit éligible quand Sansac-de-Marmiesse ne l'est en théorie plus ? interroge Bernard Delcros, auquel le Premier ministre Jean Castex a confié le 19 janvier dernier une mission ministérielle : proposer avant la fin du quinquennat un projet de réforme basé sur des recommandations, "concrètes, opérationnelles et surtout consensuelles".

Ce travail, conduit avec trois autres parlementaires⁽¹⁾, s'est basé sur l'audition des instances nationales d'élu⁽²⁾, des représentants du monde économique (chambres consulaires), du milieu médico-social, ..., avant que soient formulées des préconisations phare dans un rapport remis au Premier ministre le 11 avril dernier. Avec comme pré-requis, non pas la réduction du zonage, mais au contraire son extension. "On nous

dit qu'il y a beaucoup trop de communes en ZRR, il n'y en a que 17 000, qui ne représentent que 14 % de la population alors que 30 % des Français vivent en zone rurale", plaide Bernard Delcros. Son projet de réforme propose par conséquent d'asseoir le futur zonage (revu tous les dix ans) sur un critère de densité de population "amélioré" (à définir) et sur le revenu médian par habitant, avec une disposition supplémentaire, inspirée de la situation cantalienne : que les petits départementaux ruraux (moins de 200 000 habitants) qui ont perdu des habitants sur la décennie écoulée soient intégralement en ZRR.

Des mesures phare pour l'aide à domicile

Voilà pour le zonage. S'agissant des mesures spécifiques d'accompagnement de ces territoires, la mission ministérielle a fait preuve d'ambition au travers de 14 préconisations, venant renforcer les dispositions déjà en place (exonération fiscale et sociales pour les entreprises créées ou reprises, pour les hébergeurs touristiques, ...).

Avec un premier accent mis en faveur des associations agréées d'aide à domicile "au bord de la rupture". "Certaines sont obligées de refuser des dossiers, faute de personnel", expose Bernard Delcros relayant le déficit d'attractivité de ces métiers. Pour y remédier, deux mesures clé : une exonération de 100 % des charges sociales patronales jusqu'à deux fois le Smic de ces associations afin d'œuvrer à une meilleure rémunération de leurs agents. Deuxio, la détaxation totale du carburant nécessaire aux déplacements assurés par ces salariés pour apporter leurs services à domicile. "On souhaite aussi que soit étudié, à l'échelle nationale, un partenariat avec des constructeurs automobiles afin qu'ils mettent à disposition un petit pôle de véhicules électriques permet-

ZRR ET ZRR +

■ La mission parlementaire propose un dispositif à deux niveaux : un zonage ZRR et un second ZRR+ pour les communes les plus fragiles financièrement. Ces dernières bénéficieraient de dispositifs additionnels d'aide à l'investissement par exemple pour les commerces alimentaires ambulants.

tant aux salariés de ces associations de ne plus avoir à utiliser leur véhicule personnel", explique le sénateur.

Autre pilier, un soutien direct aux communes. En sus des dispositifs existants, le rapport propose ainsi une majoration de 30 % de la part de péréquation de la DGF (dotation globale de financement) dont bénéficient une grande majorité des communes cantaliennes. Également préconisée : une bonification du soutien à l'investissement via dix points supplémentaires de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Des normes adaptées à la ruralité

Le quatrième axe de la réforme est réclamé de longue date tant des élus locaux que des acteurs socio-économiques : adapter les règles et normes aux spécificités locales. "Pour chaque texte de loi, il faut se poser la question de sa déclinaison à la ruralité", milite Bernard Delcros multipliant les exemples. Dans le domaine de l'urbanisme avec les effets pervers pour des territoires comme le Cantal de la loi Zéro artificialisation, en matière d'installation des professionnels de santé aussi du fait de critères de population inadaptés, en matière scolaire aussi avec un taux d'encadrement à revoir pour les classes à multi-niveaux...

Au-delà, deux enjeux ont été identifiés par les quatre parlementaires, appelant des mesures encore à préciser : la question de l'habitat en zones rurales (les tensions n'étant pas l'apanage des grandes villes) et celle de l'emploi des jeunes.

S'il reste encore à réaliser des simulations en termes de zonage et financières, le rapport de la mission a reçu un accueil favorable de Jean Castex qui verrait bien un débat plénier au moment de l'examen d'un prochain projet de loi de Finances (2023 ou 2024). Avis partagé par Bernard Delcros qui pourrait alors défendre le texte en sa qualité de rapporteur spécial de la politique des territoires pour le budget de l'État.

P. OLIVIERI

(1) Les députés Anne Blanc (Aveyron), Jean-Noël Barrot (Yvelines) et la sénatrice Frédérique Espagnac.

(2) Association des maires de France, Association nationale des élus de la montagne, Maires ruraux, Association des départements de France...

En images

CTS RÉUSSI SON PRINTEMPS À JUSSAC



■ Du sport en veux-tu en voilà à Jussac avec une première édition de printemps qui a connu un vrai succès avec près de 400 enfants inscrits pour (re)découvrir pas moins de 26 activités, comme le VTT.



■ Nouveauté du Cantal tour sport de printemps, un village au cœur même des activités sportives avec pour thématiques le sport/santé/bien-être... et parfois de drôles de façon de préparer un jus de fruit !

Le Cantal tour sport (CTS) a posé ses premières valises de printemps sur l'immense espace de verdure et plaine de jeux qui jouxte la salle polyvalente de Jussac. Une première donc pour le Département qui a souhaité élargir son champ de rendez-vous. "C'est le lancement de la saison du Cantal tour sport avec onze dates au programme, précisait Bruno Faure, président du Département présent pour l'occasion. C'est trois dates de plus pour 2022." À Jussac, près de 400 enfants se sont inscrits et ont répondu à l'appel d'une nouvelle thématique : le sport/santé/bien-être. Au centre des 26 activités proposées (VTT, équitation, tennis, padel, randonnée, escalade, danse, pêche, handball, volley, pétanque, rugby...), dont 10 disciplines olympiques, la présence d'un village avec neuf ateliers, animés par différents partenaires, pour parler de nutrition, gestes de premiers secours, l'importance de pratiquer une activité sportive, la respirologie... Le Département aspire bien entendu "à pérenniser ce rendez-vous de printemps à Jussac", confirmait Bruno Faure dont la priorité reste "un maillage complet du territoire pour le Cantal tour sport". En effet, s'il s'avérait qu'une zone restait blanche, "nous sommes tout à fait ouverts à créer une étape supplémentaire" de manière à ce que chaque enfant puisse découvrir pratiques sportives et autres thématiques

J.-M. A.